

Papier de paillage

Protection contre la perte d'humidité



Avantages :

- Protection contre les mauvaises herbes, jusqu'à 3 mois selon les conditions météorologiques
- Contribue à la formation d'humus lors de sa décomposition

Caractéristiques :

- Perméable à l'eau et à l'air
- S'adapte à la surface du sol
- Apporte des nutriments importants au sol
- Pas de formation de moisissures
- Période d'utilisation : avril à octobre
- Ne convient pas pour lutter contre les mauvaises herbes agressives
- Compostable : se décompose au bout d'environ 3 mois (selon les conditions météorologiques)

Domaines d'application :

- Massifs de fleurs et de vivaces
- Haies et plantes couvre-sol
- En pleine terre et en plates-bandes surélevées
- Sous serre et tunnel en plastique
- Pose sur talus
- Pour des cultures telles que légumes ou baies

Données techniques	Valeurs
N° article	270001
Largeur	1,00 m
Longueur	100,00 m
Poids surfacique	130 g/m²

Mise en oeuvre :

Dérouler le papier de paillage sur la parcelle préparée et maintenir les bords à l'aide de pierres ou en les enfouissant légèrement dans le sol. Découper des fentes en forme de croix aux endroits souhaités et y insérer les jeunes plants. Après le premier arrosage, le papier de paillage s'adaptera à la surface de la parcelle. Après la récolte il peut être composté ou enfoui dans le sol.

Papier de paillage

Protection contre la perte d'humidité

Conservation :

- Stocker au frais et au sec, à l'abri des intempéries.

Cette fiche technique se base sur des valeurs empiriques et sert à titre informatif. Toutes les valeurs indiquées constituent des indications générales basées sur notre expérience et nos essais mais ne répondent pas à tous les cas d'application pratique. Elles ne sauraient servir de base à exigence de réparations. En cas de doute, procéder à des essais personnels ou demander un conseil technique. La qualité du travail dépend de la compétence de l'utilisateur dans l'évaluation du chantier et de l'utilisation du produit. La présente édition de cette fiche technique annule et remplace les précédentes. Édition du : 23.09.2026